

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 37 (1911)  
**Heft:** 4

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

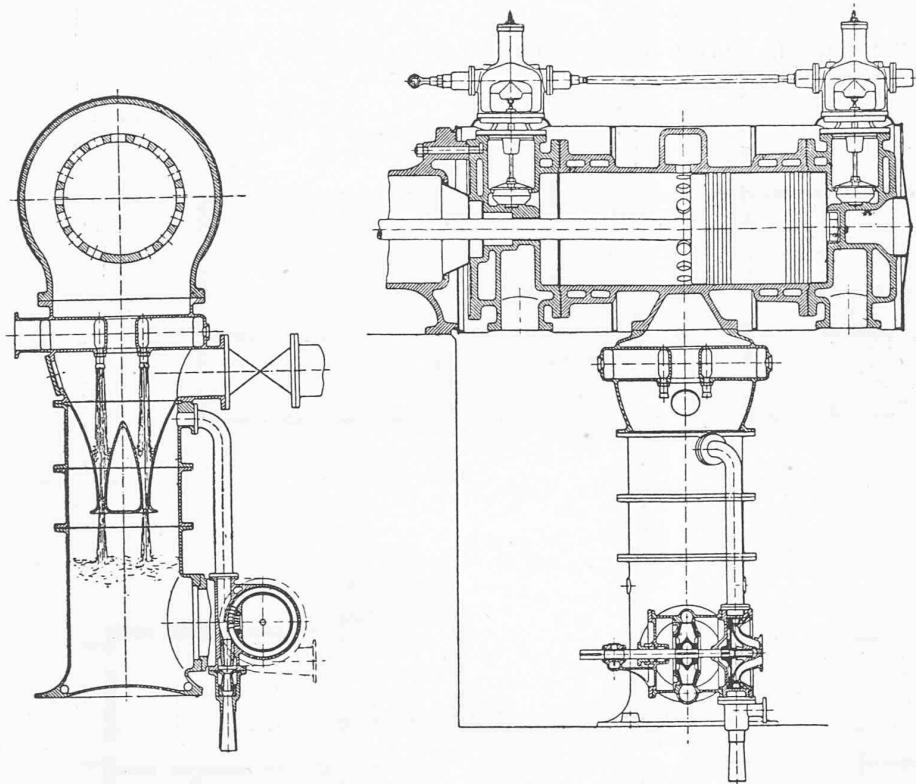


Fig. 12. — Machine à vapeur à flux continu avec condenseur Westinghouse-Leblanc.

relevage actionne, par l'intermédiaire d'une bielle de faible portée, un arbre oscillant. Un levier monté sur cet arbre transmet, au moyen d'un guide, le mouvement de l'arbre oscillant à un autre arbre disposé dans le prolongement de l'arbre de relevage et passant dans les manchons des soupapes. Dans ces manchons, l'arbre porte un levier roulant qui transforme le mouvement oscillant en un mouvement de va-et-vient.

La fig. 14 montre diverses courbes de compression correspondant à des pressions initiales différentes et à une même pression finale. On voit que, la machine étant construite pour fonctionner avec condenseur (courbe en

trait plein), si on voulait la faire marcher, sans autre, à échappement libre (courbe pointillée), en conservant la longue compression, la pression finale serait beaucoup plus élevée que la pression d'admission : on y remédie en exagérant l'espace nuisible pour la marche à échappement libre. Les traits interrompus, munis de petites flèches de la fig. 14 indiquent les espaces nuisibles correspondant à chaque courbe de compression. On voit, sur la fig. 13, les espaces nuisibles mélangés en vue de la marche à échappement libre. L'adjonction de l'espace nuisible se fait automatiquement. Un piston, dont l'une des faces supporte la pression du condenseur et l'autre celle de l'atmosphère, appuie la soupape sur son siège pendant la marche à condensation et isole l'espace nuisible

complémentaire. Lorsque la condensation cesse, la différence de pression sur les deux faces du piston devient telle que la soupape se soulève et établit la communication avec l'espace nuisible tant que la marche a lieu à échappement libre ; la soupape s'abaisse d'elle-même sur son siège dès que la condensation recommence à fonctionner.

De très nombreuses applications de la distribution Stumpf ont déjà été réalisées ; nous citerons en particulier les machines d'extraction et celles pour la commande des trains de lamoins dont la maison *Ehrardt & Sehmer*, à Saarbrücken, s'est fait une spécialité, et les locomotives dont nous dirons quelques mots dans un prochain article.

H. D.

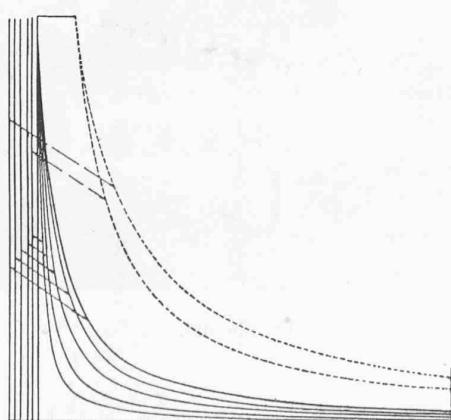


Fig. 14.

#### Concours pour le bâtiment des postes de St-Blaise<sup>1</sup>.

Nous publions à la page 46 les plans et une perspective du projet « Rive de l'Herbe », de MM. *Zweiacker et Dubois*, architectes, à St-Blaise et à Lausanne.

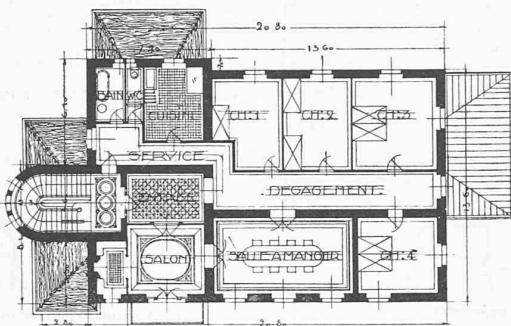
#### Programme du Concours pour le plan général de l'Exposition nationale suisse, Berne 1914.

Le Comité central met au concours entre MM. les architectes suisses ou demeurant en Suisse l'établissement, sous forme d'esquisses, du plan général de l'exposition.

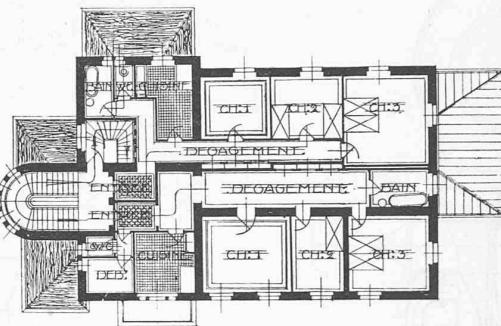
<sup>1</sup> Voir N° du 10 février 1910, page 34.

3<sup>e</sup> prix : Rive de l'Herbe

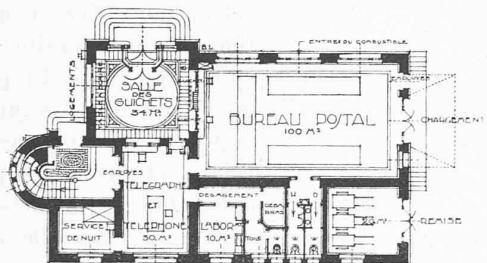
### CONCOURS POUR LE BATIMENT DES POSTES DE ST-BLAISE



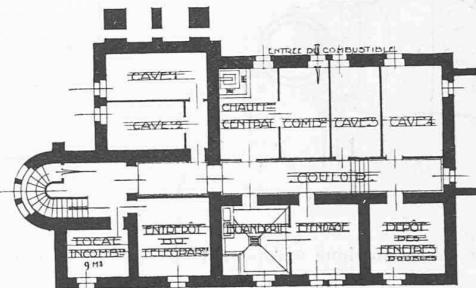
Plan du 1<sup>er</sup> étage.



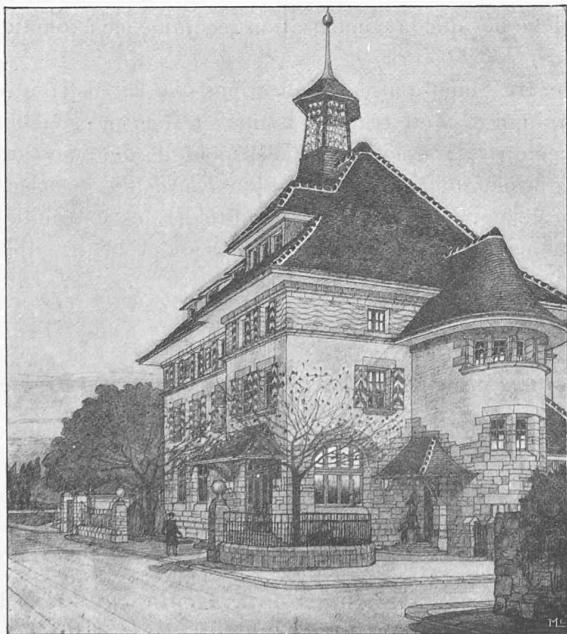
Plan du 2<sup>me</sup> étage.



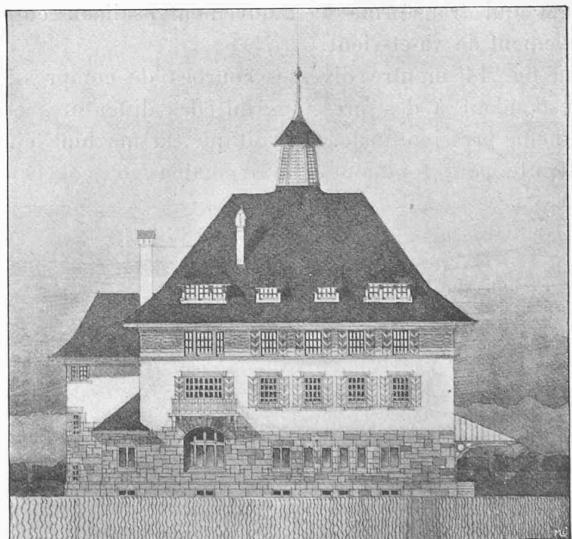
Plan du rez-de-chaussée.



Plan du sous-sol.



Perspective.



Façade sud.

3<sup>me</sup> prix : projet « Rive de l'Herbe », de MM. Zweiacker & Dubois, architectes, à St-Blaise et Lausanne.

*Conditions.*

Les plans qui font l'objet du concours doivent être envoyés sous paquet cacheté et affranchi et portant comme suscription : *Concours pour l'Exposition nationale suisse*, à l'adresse du Comité directeur de l'Exposition nationale suisse, place Bubenberg, 17, à Berne, pour le 30 juin 1911 au plus tard. Les projets qui seront remis à la poste après cette date ne seront pas pris en considération.

Chaque projet portera une devise, à l'exclusion de tout signe graphique, laquelle sera répétée sur une enveloppe cachetée contenant le nom du concurrent, son adresse exacte, la désignation de son lieu d'origine ou, s'il est étranger, une pièce établissant qu'il réside en Suisse.

Il est mis à la disposition du jury, pour récompenser les auteurs des meilleurs projets, une somme totale de Fr. 16 000. Il ne sera attribué en aucun cas plus de six prix. Le montant de chacun d'eux sera fixé par le jury. Un seul et même concurrent (ou raison sociale) ne pourra obtenir qu'un seul prix en espèces.

Les décisions du jury seront publiées dans la *Schweiz. Bauzeitung*, dans la *Schweiz. Baukunst* et dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, et les projets seront exposés publiquement à Berne pendant 15 jours.

Après la clôture de cette exposition, les projets non primés devront être retirés par leurs auteurs. Si ceux-ci ne le font pas dans les quatre semaines qui suivront, le pli qui contient l'adresse sera ouvert et les projets seront renvoyés franco à qui de droit. Le Comité n'est pas responsable des projets qui ne seront pas retirés à temps.

Les projets primés deviennent la propriété du Comité central de l'Exposition nationale suisse, qui se réserve de charger un ou plusieurs de leurs auteurs de l'élaboration des plans définitifs.

Les concurrents peuvent employer le procédé de dessin qu'ils jugent à propos. Les dessins seront faits sur du papier fort et, si possible, renfermés dans un portefeuille.

Le jury, qui a été désigné par le Comité central et qui a examiné et approuvé le présent programme, se compose de MM. : 1<sup>e</sup> K. Koenitzer, Conseiller d'Etat, à Berne, président ; 2<sup>e</sup> O. Blom, architecte, directeur du Musée des arts et métiers, à Berne ; 3<sup>e</sup> Ed. Boos-Jegher, secrétaire général du bureau central des expositions, à Zurich ; 4<sup>e</sup> E. Davinet, architecte, à Berne ; 5<sup>e</sup> Franz Fulpius, architecte, professeur, à Genève ; 6<sup>e</sup> Dr Gustave Gull, professeur d'architecture, à Zurich ; 7<sup>e</sup> Dr E. Locher, directeur général de l'Exposition, à Berne ; 8<sup>e</sup> O. Sand, directeur général des C. F. F., à Berne ; 9<sup>e</sup> E. Vischer, architecte, à Bâle.

*Plans et dessins.*

Les projets devront comprendre :

Un plan de situation à l'échelle de 1 : 2000.

Un profil en long et des profils en travers à l'échelle de 1 : 1000 suffisants pour donner une idée claire du projet.

Une perspective à vol d'oiseau (la distance réelle et la direction sont indiquées dans le plan de situation) dont le format n'excédera pas le double de la dimension du plan de situation.

Les esquisses, façades et coupes à l'échelle de 1 : 200 d'un des principaux bâtiments avec jardins.

Un rapport contenant les renseignements nécessaires à l'intelligence des plans, avec un tableau schématique des surfaces bâties.

On peut se procurer des exemplaires du plan de situation, au prix de Fr. 2, au secrétariat de l'Exposition, place Bubenberg, 17, à Berne.

**Programme pour le Concours de projets de plans pour un Bâtiment des Postes et Télégraphes à Morat.**

Le Conseil communal de Morat ouvre entre les architectes suisses, un concours pour projets de plans pour la construction d'un bâtiment des postes, télégraphes et téléphones, sur un terrain situé à l'angle des rues du château et de la maison de ville, à Morat. Les conditions du concours sont les suivantes :

Sont demandés à l'échelle de 1 : 100 :

- a) Plans du sous-sol, du rez-de-chaussée et abords, du 1<sup>er</sup> et du II<sup>me</sup> étage ;
- b) Les trois façades ;
- c) Les coupes nécessaires à l'intelligence du projet ;
- d) Une vue perspective.

Les projets doivent être remis, munis de l'inscription « Concours pour un bâtiment des postes et télégraphes » au Secrétariat de la ville, à Morat, pour le 15 avril 1911, dernier délai.

Le jury désigné par le Conseil communal est composé de MM. Baumgartl, architecte, à Berne, Camoletti, Marc, architecte, à Genève, et Füchslin, architecte, à Zurich.

Avec voix consultative leur sont joints : le syndic de Morat, M. Wegmüller, et M. Mülegg, conseiller communal, président de la Commission de construction.

Une somme de 2000 fr. est allouée pour récompenser les meilleurs projets, la fixation du nombre de prix et de leur valeur est laissée au jury.

Après le jugement tous les projets seront exposés pendant dix jours dans la salle du Conseil communal, à Morat ; après la clôture de cette exposition les projets non primés devront être réclamés par leurs auteurs.

Les projets primés resteront la propriété de la Commune de Morat, celle-ci pourra en faire usage pour la construction.

Pour l'élaboration des plans définitifs, il est prévu de se mettre en rapport avec l'auteur d'un des projets primés et de le charger de la direction des travaux de la construction ; toutefois, le Conseil communal se réserve toute liberté à cet égard.

**BIBLIOGRAPHIE**

**Traité théorique et pratique de la résistance des matériaux appliquée au béton et au ciment armé**, par N. de Tedesco et A. Maurel, 1 vol. in-8°, de 656 pages et 199 figures, 2<sup>me</sup> édition. — Librairie Polytechnique, Ch. Béranger, édit., Paris et Liège 1911. Prix, relié, Fr. 25.

Le fort volume de MM. N. de Tedesco, rédacteur en chef des journaux *Le Ciment* et *Le Ciment armé* et A. Maurel, ingénieur-construcisseur, est un exposé très détaillé des nombreuses théories relatives à la résistance du béton et du béton armé. L'ouvrage est divisé en quatre livres dont les deux derniers sont l'œuvre personnelle des auteurs. Le pre-